



Achat à deux devant le notaire

Par **lumpide**, le **29/07/2011** à **11:34**

Bonjour,rnrnnous souhaitons acheter en couple mais n'avons pas du tout le même apport personnel.rnrnEst-ce possible de notifier sur l'acte de vente un pourcentage de remboursement du prêt bancaire commun pour chacun, et est-ce que cela a une valeur légale en cas de séparation?rnrnMerci d'avance.

Par **edith1034**, le **29/07/2011** à **12:22**

bonjour rnrnnon ce n'est pas possible rnrnpour tout savoir sur le compromis de venternrn<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm> rnrnil faut faire une SCInrn<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **18:36**

non.rnDéjà, acheter à deux sans être marié, c'est d'une énorme inconscience et irresponsabilité.rnSi vous le faites quand même, chacun prend son prêt sans que l'autre n'y soit nommé que ce soit en co-emprunteur ou en garant. Ainsi, chacun n'est responsable que de son prêt